

Retour sur le congrès du NPA : Lamentable front des dirigeant-e-s de plateformes... contre la rotation des mandats au CPN

Le congrès de 2013 avait voté le principe de la rotation des mandats et décidé de limiter leur nombre à 4. Il s'agissait d'une modification statutaire. Pour nous, vu que les statuts du parti disent que personne ne peut faire plus de 4 mandats au CPN, les camarades élu-e-s depuis 2009 ne devaient pas se représenter.



Certain-e-s (à commencer par les concerné-e-s...) nous ont répondu que cette décision, prise en 2013, ne pouvait pas avoir d'application rétroactive. Pourtant, cela n'a rien à voir avec la « rétroactivité » juridique : il ne s'agit pas d'appliquer une loi pour des actes commis avant son adoption ! Mais c'est un *principe politique* visant à empêcher que, au-delà des questions de programme et d'orientation, certain-e-s ne se bureaucratisent ou ne développent une mentalité de petit-e-s chef-fe-s, et à permettre qu'un maximum de camarades se forment aux tâches de direction.

Du reste, depuis quelques années, les États bourgeois eux-mêmes, tenant compte un minimum de l'exigence démocratique, votent des lois pour interdire le cumul des mandats et limiter leur durée ; or elles sont évidemment d'application immédiate ! C'est ainsi que Sarkozy a changé la Constitution pour limiter à 2 les mandats présidentiels... bien sûr en comptant celui qu'il était en train d'accomplir ! Et Macron envisage la même chose pour les député-e-s. N'est-il pas curieux que des « révolutionnaires » aient, sur ce point, une conception de la démocratie moins exigeante que la bourgeoisie ?

Toutefois, prenant acte du désaccord d'interprétation sur le vote de 2013, nous l'avions formulé comme tel dans notre motion afin que les AG puissent trancher : c'était la solution la plus démocratique. De plus, tenant compte aussi de l'argument selon lequel, si l'on comptait à partir de 2009, cela conduirait sans préparation à un trop grand renouvellement du CPN, nous avons ajouté la possibilité d'un compromis en soumettant aussi la date de 2011.

Or il y a eu un incroyable front des dirigeant-e-s des autres plateformes (sauf la Y, qui soutient la même position que nous). Ils/elles ont refusé que le PV officiel des AG prévoie un vote sur les trois dates proposées par notre motion, ce qui a semé la confusion. Mais surtout, au lieu d'assumer le désaccord d'interprétation, un dirigeant de la pfU a osé opposer à notre motion une autre, imposée de force comme « contradictoire », qui reposait sur un mensonge pur et simple : elle prétendait qu'il

aurait « été voté en 2013 que les modifications statutaires s'appliquaient à partir de 2013 »... Or le congrès de 2013 n'a nullement voté cela ! (Cf. le PV dans la revue *Tout est à nous*, supplé au n° 40, fév. 2013, p. 23.)

À la tribune du congrès, après q'un camarade de la pfT eut fait ce rappel, ce dirigeant de la pfU a dû reconnaître que cela n'avait en effet pas été voté... mais a prétendu que cela avait été *indiqué oralement* ! Incroyable déni de démocratie : comment peut-on mettre sur le même plan un vote de congrès et l'invérifiable parole de telles ou telles personnes - sans doute déjà en désaccord avec ce vote ?

Si les AG ont été abusées par la motion mensongère, nous regrettons que l'aveu de ce mensonge n'ait pas suffi à faire changer d'avis la majorité des délégué-e-s. On peut comprendre cependant que, découvrant cela en plein congrès, ils/elles aient eu du mal à en réaliser la gravité avant le vote qui a eu lieu dans la foulée, et aient préféré ne pas voter de façon contraire à leur AG.

En revanche, l'intervention d'un dirigeant de la pfV est un scandale : non seulement il s'est livré à une attaque personnelle contre un de nos camarades, mais surtout il a osé appeler le congrès à voter contre notre motion... par refus de la rotation des mandats ! Autrement dit, au lieu de se contenter de plaider pour un décompte à partir de 2013 - ce qui l'aurait forcé à argumenter... -, il a appelé le congrès à s'opposer au principe même de cette disposition statutaire ! Il n'a d'ailleurs pas eu peur du ridicule en disant que les dirigeant-e-s du CPN devaient rester à leur poste pour être aussi stables que l'État bourgeois, qui ne repose pas tant sur ses élu-e-s que sur... la police, l'armée et la justice !

Comme en 2013, les dirigeant-e-s des pf U, V et W ont su mettre soudain de côté leurs divergences politiques pour se retrouver au moins sur un point : *assurer leur poste au CPN le plus longtemps possible* ! (Quant à la pfZ, elle s'est courageusement abstenue ou NPPV.)

Précisons que beaucoup de ces mêmes dirigeant-e-s étaient naguère - voire jadis ! - à la direction de la LCR (ou de LO) et en sont donc à un nombre de mandats qui ferait rougir pas mal de député-e-s bourgeois-e-s.

De là à penser *a minima* qu'il y a un lien entre l'attachement de ces camarades à leur petit « pouvoir » et l'incapacité de mener de vraies discussions démocratiques pour avancer ensemble, il n'y qu'un pas... Camarades, franchissez-le avec nous !

Plateforme T, le 1 mars 2018